

Communiqué

pour diffusion immédiate

Zone d'intervention spéciale pour permettre l'agrandissement du site d'enfouissement La MRC de Drummond demande au gouvernement de faire marche arrière

Le 24 août 2021 – Prenant la parole à l'occasion de l'assemblée publique de consultation au sujet du projet de décret gouvernemental pour permettre la poursuite des activités du lieu d'enfouissement de Saint-Nicéphore, la préfète de la MRC de Drummond, Carole Côté, a exprimé son étonnement et sa vive déception face à la position du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Benoit Charette.

« Ce projet de décret envoie à notre collectivité et à ses élus locaux le message que malgré les efforts déployés au fil des ans pour gérer de façon responsable nos propres matières résiduelles, malgré l'absence d'acceptabilité sociale et, même, malgré des décisions favorables à notre position de la part des tribunaux, nous sommes condamnés à continuer de recevoir les déchets provenant de nombreuses régions du Québec », a déploré la préfète.

Madame Côté a insisté sur le travail accompli au cours des dernières années pour améliorer la gestion des matières résiduelles dans la MRC de Drummond. « Nous avons pris les choses en main pour améliorer notre bilan et les gains que nous avons enregistrés à cet égard sont remarquables. Vous comprendrez que cette situation exacerbe le sentiment d'injustice que provoque ce projet de décret », a-t-elle déclaré.

La préfète a rappelé que la MRC et la Ville avaient eu gain de cause en mars dernier devant la Cour supérieure et que les décisions qu'elles avaient prises en matière d'urbanisme et de zonage étaient valides, avec pour conséquence que le site d'agrandissement ne pouvait pas être agrandi. « Que le gouvernement fasse fi de cela nous apparaît inacceptable dans les circonstances. Il existe d'autres sites d'enfouissement à travers la province et ceux-ci auraient pu être utilisés pour compenser la fin des activités au site du secteur Saint-Nicéphore. S'il y a urgence d'agir dans ce dossier, comme le prétend le gouvernement, c'est uniquement parce que celui-ci a attendu trop longtemps avant de planifier la suite des choses », selon madame Côté.

Pour ces raisons et par respect pour notre collectivité qui a suffisamment « donné », la MRC demande au gouvernement du Québec de ne pas adopter le décret et de travailler plutôt, comme cela a été fait ici depuis de très nombreuses années, à trouver des solutions durables et porteuses pour une gestion écoresponsable de nos matières résiduelles.

-30-

Source: Jean Dufresne

Conseiller en communication

MRC de Drummond

jdufresne@mrcdrummond.qc.ca

819 477-2230, poste 123

436, rue Lindsay, Drummondville (Québec) J2B 1G6 Tél.: 819 477-2230 Téléc.: 819 477-8442 Courriel: info@mrcdrummond.qc.ca Site Web: www.mrcdrummond.qc.ca